

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

Le conseil communautaire s'est réuni le 15 décembre 2014, dans la salle des Loisirs et de la Culture de Chéniers, sous la présidence de Laurent Daulny, Président.

Le Président rend compte des décisions prises par délégation depuis la dernière séance.

- Matériel informatique du Centre de ressources : un devis de 1 100 € HT a été signé pour le remplacement du serveur (Fournisseur : AIM La Souterraine).
- Assurance statutaire du Personnel : Suite à consultation, le contrat a été conclu avec QUATREM qui a fait l'offre la mieux disante.

Le conseil prend acte de ces décisions.

Le président passe à l'ordre du jour,

DOMAINE FINANCIER

Validation de l'attribution de compensation pour les communes entrantes les montants déterminés par la CLECT ayant été, à ce jour, approuvés par 16 communes sur 17, il est possible de les entériner. Le conseil, à l'unanimité valide ces montants (Chambon Ste Croix : 9 500 €, Le Bourg d'Hem : 158 904 €, La Celle Dunoise : 147 370 €, Chéniers : 152 071 €).

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Président est autorisé à engager avant le vote du budget 2015, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Fixation de la durée d'amortissement des fonds de concours

Le conseil décide d'amortir les fonds de concours sur la durée sur le maximum autorisé par l'instruction comptable M14.

DOMAINE STATUTAIRE – INTERCOMMUNALITE

Avis sur dissolution SIVOM des 2 Creuse et sur la répartition de l'Actif

Ce syndicat qui exerçait la compétence « Déchets » n'a plus lieu d'exister puisque toutes les communes qui le composent ont intégré un territoire intercommunal qui exerce cette même compétence : son conseil syndical a donc demandé sa dissolution et s'est prononcé sur un partage de l'actif. Le conseil communautaire, agissant au titre de la représentation substitution pour la commune de Chéniers accepte la clé de répartition proposée (calcul sur la moyenne des bases prévisionnelles 2010- 2014)

Désignation des délégués au SM Evolis 23 – ex SIERS

A compter du 1^{er} janvier 2015, le SIERS sera transformé en Syndicat Mixte d'Aménagement Durable nommé EVOLIS 23. Conformément aux statuts, il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Il est précisé que chaque délégué disposera de 3 voix.

Sont désignés :

Titulaires : Annie Bourgoïn, Marx Delaveau, Jacky Martinet

Suppléants : A. Sophie Desvilletes, Daniel Dard, J.Claude Dugenest

DOMAINE MOBILITE

Transport à la demande : renouvellement convention avec le CG à compter de septembre 2015 A l'unanimité, le conseil accepte de reconduire la convention, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Bourse au permis de conduire : renouvellement de l'opération en 2015

Compte tenu de l'intérêt social de cette opération pour les jeunes du territoire, le conseil décide de reconduire en 2015 cette opération instituée en 2009, avec une enveloppe de 6000 € permettant de financer au minimum 6 bourses

DOMAINE HABITAT

Prorogation du Programme d'amélioration de l'Habitat en cours

Dans l'attente de la réalisation de l'étude pré opérationnelle à la mise en place d'un nouveau programme exigée par l'ANAH, une prorogation d'un an du programme en cours a été entérinée, sans la participation de la Région. Le financement qu'elle assurait jusque là sera assumée par la comcom.

DOMAINE JEUNESSE/SPORT/CULTURE

Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017 :

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer avec les partenaires, le contrat élaboré à partir de l'analyse du contrat écoulé et des besoins recensés.

Projet de construction d'un court de tennis couvert à Dun le Palestel : demande de subventions

Lors de la dernière séance a été présentée la demande du Tennis Club Dunois pour la construction d'un court couvert, motivée par les difficultés du club à assurer dans de bonnes conditions l'école de tennis et les matchs de compétition, faute de disponibilités de créneaux horaires du gymnase. Le conseil avait demandé le chiffrage de ce projet à vocation intercommunale (la plupart des joueurs étant originaires du Pays Dunois),

Une estimation financière a donc été réalisée (294 935 € HT). Ce projet est éligible à la DETR au taux de 40 %. Le Conseil Général, et le TC Dunois par l'intermédiaire de la Ligue peuvent également aider au financement. La commune de Dun a donné un accord de principe pour participer au financement par l'apport d'une subvention d'équipement.

Le conseil autorise le Président à présenter les dossiers de demandes de subventions aux partenaires financiers sur la base de l'estimation du projet.

DOMAINE TOURISME

Taxe de séjour : le produit de la taxe de séjour instituée sur le territoire sera reversé intégralement à l'office de tourisme qui devra l'utiliser pour des actions spécifiques en faveur des hébergeurs.

Ruines de Crozant

Le conseil accepte de reprendre à partir de 2015 la gestion des entrées du site des ruines, qui était jusque-là assurée par la commune de Crozant. Une convention sera signée avec le Syndicat Mixte des Ruines pour cette délégation de mission qui sera neutre financièrement pour la communauté de communes. Les conditions de recrutement du personnel seront fixées ultérieurement.

Hôtel Lépinat

Adhésion à l'Association des Sites Touristique et Culturels Creusois (AST2C)

Cette association regroupe les sites publics les plus importants de la Creuse : scénovision, le musée de la tapisserie d'Aubusson, musée de l'Île de Vassivière, parc aux loups de Guéret, labyrinthe de Guéret, tuilerie de Pouligny. Elle a pour but de favoriser leur développement par des actions de promotion, en complémentarité avec l'ARDT. Le montant de l'adhésion 2015 sera de 600 €. Le conseil à la majorité, décide de solliciter son adhésion pour le site de l'Hôtel Lépinat.

Chèque culture du Conseil Général pour public en insertion : une convention sera signée avec le Conseil Général afin de permettre l'accès au site à tarif réduit, pour le public en insertion (le complément étant pris en charge par le Conseil Général)

Mutualisation du personnel pour la gestion des équipements touristiques - création d'un poste de direction à temps complet

Afin d'optimiser la gestion des sites culturels et touristiques du territoire (Espace Monet Rollinat à Fresselines, Hôtel Lépinat à Crozant, Ruines de Crozant, Tuilerie de Pouligny), la mutualisation de la direction des sites a été envisagée depuis 2013.

Actuellement la direction de l'Hôtel Lépinat est assurée par le Directeur de la Tuilerie de Pouligny mis à disposition de la comcom par la commune de Chéniers (mi-temps).

Le conseil, à la majorité (28 pour, 1 contre) décide du principe de création d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine à temps complet. La nomination interviendra après que les conditions de mise à disposition auront été clairement définies (sur proposition de la commission Tourisme qui se réunira en janvier).